

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 28 avril à 08h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 16 avril 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, M. Thomas BOULLE, M. Renald BEJAOUI, Mme Julia FERBOEUF, M. Jean EROUKHMANOFF, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Blandine GOUEL, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Françoise DUSSUD
M. Dominique TINEL, conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean Philippe DARNAULT
M. Nicolas COHEN, conseiller municipal, pouvoir donné à M. Philippe IZRAELEWICZ
Mme Severine FAURE, conseiller municipal, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN
M. Jean BOKOBZA, conseiller municipal, pouvoir donné à Rénald BEJAOUI
Mme Joëlle AICH, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Julia FERBOEUF
Mme Lucile ROBINET, conseiller municipal, pouvoir donné à M. Luc ALONSO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Élection de Conseillers municipaux – Abrogation de la délibération du 10 avril 2014

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil municipal a proclamé élus au scrutin de liste selon le système de représentation proportionnelle au plus fort reste huit membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Florence CROCHETON
- Alain ASSOULINE
- Philippe LE TYMEN
- Caroline QUERON
- Nicolas COHEN
- Eveline BESNARD
- Julia FERBOEUF
- Geneviève TOUATI

2. Election des délégués et désignation de 2 associations à la commission consultative des services publics locaux

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil municipal a élu à main levée, à l'unanimité, dix représentants du conseil municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour faire partie, avec monsieur le Maire, Président de droit, de la commission consultative des services publics locaux :

- Françoise DUSSUD
- Julien WEIL
- Philippe LE TYMEN
- Philippe IZRAELEWICZ
- Jacques GUIONET
- Dominique TINEL
- Thomas BOULLE
- Rénauld BEJAOU
- Luc ROBINET
- Geneviève TOUATI

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil municipal a désigné deux associations pour faire partie de la commission consultative des services publics locaux :

Le Président ou son représentant de l'association Affaires et Convivialité
Le Président ou son représentant de l'association ASM Handball

Contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Abstentions : M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO,

Pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVÉSTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Severine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, M. Renald BEJAOU, Mme Joëlle AICH, Mme Julia FERBOEUF.

3. Maison de retraite intercommunale de Fontenay-sous-Bois, Montreuil, Vincennes et Saint-Mandé (MRI) – Election d'un délégué – Abrogation de la délibération du 10 avril 2014

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil municipal a procédé à l'élection, à main levée, d'un délégué représentant la Commune au sein de la MRI comme suit :

Contre : 0

Abstentions : Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI,

Pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Severine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, M. Renald BEJAoui, Mme Joëlle AICH, Mme Julia FERBOEUF, M. Jean EROUKHMANOFF.

Est ainsi déclaré délégué : Alain ASSOULINE

Questions diverses

La séance est levée à 8h20